

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2020/A03M171D/1

2-Nom et adresse de l'opérateur :

MONSIEUR THOMAS PARSY
Ferme de Carmintran
430 route de Carmintran
73800 PLANAISE

Activité principale : Producteur

3-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

ALPES
CONTRÔLES
Certification

Bureau Alpes Contrôles
3 Bis Impasse des Prairies
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro
FR-BIO-15

4- Catégories de produits/activité, surface :

Végétaux et produits végétaux :

Maraîchage plein champ (Ail, Artichaut, Aubergine, Blette, Betterave, Blette, Brocolis, Cardon, Carotte, Choux divers, Concombre, Cornichon, Courge, Courgette, Echalote, Epinard, Fenouil, Fèves, Haricot, Jeune Pousse, Melon, Navet, Oignon, Okra, Tomatillo, Pastèque, Pois, Poireaux, Poivron, Pomme de terre, Rhubarbe, Potimarron, Roquette, Salade, Tomate, patate douce, moutarde, sarriette, poivrier, piment, panais, Pomme de terre, Courges)

Maraîchage sous abri

Divers PPAM (PAM : Aneth, Basilic, Ciboulette, Coriandre, Marjolaine, Menthe, Persil, romarin, Thym, rue, verveine, sauge, oseille, cerfeuil, origan,)

Pommes de terre (hors féculière)

Autres fruits (Cassis, Groseille, Caseille, Noisetier, Mûrier, Prunier, Pommier, Myrtille, Noisetier, Figuier, Houblon)

Raisin de table

Luzerne

Blé tendre (Hiver)

Sarrasin

Autres protéagineux (Pois Chiches)

Prairie temporaire

Prairie permanente

Asperges (Blanches & amp; violettes)

Blé tendre (Hiver)

Produits Transformés :

Mouture de farine

Farine Sarrasin

5- Définis comme :

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

En conversion vers l'agriculture biologique C2

En conversion vers l'agriculture biologique C2

Process conforme au mode de production biologique

Biologique

6-Période de validité

Du 19/03/2020 Au 30/06/2021

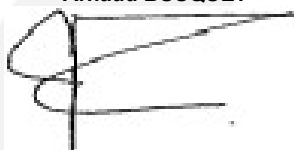
7-Date du contrôle

Le 03/03/2020

8-Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement CE N°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05/01/2010. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

ANNECY, Le 24/03/2020

Directeur Général
Arnaud BUSQUET



Accréditation n° 5-0539

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr